Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_17-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 49

VOTANTS : 56

L'an deux mille vingt six, le huit juillet
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; GULCZINSKI Xavier, Saint Renan ; BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à JAOUEN Armelle
ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à LAI Sylviane
LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à NOLL Suzanne
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à CARREGA David
LETARD Murielle, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
SAUNIER Solenn, Plougonvelin a donné pouvoir à CORRE Stéphane

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_17-DE

SOLLIEC Caroline, Saint Renan a donné pouvoir à DUSSORT Fabienne
VINCE Logann, Ploudalmézeau

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_07_17 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EGEE (ENTENTE DES GÉNÉRATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE)

Exposé

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement local et d'accompagnement de l'emploi, la Communauté de communes met en œuvre, par l'intermédiaire de la Maison de l'emploi, diverses actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle, le retour à l'emploi, l'accompagnement des publics en transition professionnelle ainsi que le soutien aux initiatives économiques du territoire.

La Maison de l'emploi accompagne ainsi les demandeurs d'emploi, les salariés, les étudiants, les porteurs de projet et les entreprises, en lien avec les partenaires institutionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Afin de compléter cette offre de services et de renforcer l'accompagnement proposé aux habitants du territoire, il est proposé de formaliser un partenariat avec l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise), reconnue d'utilité publique.

Cette association regroupe d'anciens cadres, dirigeants, entrepreneurs et experts bénévoles qui mettent leur expérience professionnelle au service des territoires et des publics accompagnés. Les interventions d'EGEE s'inscrivent dans une logique de transmission des savoir-faire, de soutien à l'insertion professionnelle et d'accompagnement des projets économiques.

Dans le cadre de ce partenariat, EGEE pourra notamment intervenir pour :
- accompagner les demandeurs d'emploi, étudiants ou seniors dans leur préparation à l'entrée ou au retour dans la vie active ;
- animer des ateliers relatifs à la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- réaliser des simulations d'entretiens de recrutement ;
- accompagner les démarches de recherche d'emploi, de stage ou d'alternance ;
- développer les compétences de communication orale et de présentation personnelle ;
- renforcer la confiance en soi et l'aisance à l'oral par des mises en situation professionnelles.

Ces actions présentent un intérêt direct pour le territoire en permettant :
- d'améliorer l'employabilité des habitants ;
- de favoriser le rapprochement entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles ;
- de mobiliser une expertise professionnelle complémentaire à celle des partenaires institutionnels ;
- d'enrichir l'offre d'accompagnement de la Maison de l'emploi sans créer de doublon avec les dispositifs existants ;
- de bénéficier de l'expérience de conseillers intervenant dans le cadre d'un engagement bénévole à caractère social.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_17-DE

La convention proposée est conclue pour une durée de trois ans. Les interventions feront l'objet d'une validation préalable par la Maison de l'emploi et seront facturées selon les modalités prévues à la convention

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes ;
VU le projet de convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association EGEE ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat ;
CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'association EGEE dans les domaines de l'insertion professionnelle ;
CONSIDÉRANT la complémentarité de ce partenariat avec les interventions des acteurs institutionnels de l'emploi présents sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :
- APPROUVER la convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association EGEE, telle qu'annexée à la présente délibération
- AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS (BERTHEVAS JEAN-JACQUES, STIENNE THIERRY ET TREGUER REUN)**

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.